



Programme de Formation :

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

REGLEMENTATION Les articles R4224-14 et R4224-15 du code du Travail obligent toute entreprise à disposer d'un matériel de 1er secours adapté ainsi que des secouristes en nombre suffisant.

OBJECTIFS	Acquérir les connaissances essentielles pour pouvoir être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, Acquérir des compétences en matière de prévention et les mettre en application au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.
PUBLIC CONCERNE	Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident sur son lieu de travail ou ailleurs. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas de nécessité.
PRE-REQUIS	Aucun
PROGRAMME	<p>Connaître le cadre juridique de son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise ou en dehors ; être capable de mobiliser ses connaissances juridiques durant son intervention. <p>Appliquer ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,- Appréhender les notions de bases en matière de prévention (<i>danger, évènement dangereux, accident du travail, maladie professionnelle...</i>),- Situer le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention,- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail,- Supprimer ou réduire ces situations dangereuses (<i>ou y contribuer</i>),- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de l'entreprise des situations dangereuses repérées. <p>Protéger :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations et autres alertes particulières.- Le SST tentera d'appliquer les consignes nationales de sécurité « réagir en cas d'attaque terroriste ». <p>Protéger face à une situation d'accident du travail :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée,- Repérer les personnes exposées,- Supprimer ou isoler le danger ; soustraire la victime sans s'exposer soi-même. <p>Faire alerter ou alerter :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. <p>Situations inhérentes aux risques spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques spécifiques à l'entreprise.



Programme de Formation :

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PROGRAMME <i>(Suite)</i>	Secourir : <ul style="list-style-type: none">- Secourir une victime qui saigne abondamment,- Secourir une victime qui s'étouffe,- Secourir une victime qui se plaint de malaise,- Secourir une victime qui se plaint de brûlures,- Secourir une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements- Secourir une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,- Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire,- Secourir une victime qui ne répond pas et ne respire pas. Evaluation des acquis des stagiaires (cas concrets de synthèse) :
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation tout au long de la formation sous forme de cas concrets formatifs.- Evaluation certificative : Le stagiaire est évalué sur sa capacité à intervenir lors d'une situation d'accident de travail simulée (<i>critères définis par l'INRS</i>)- A l'issue de ces évaluations, un certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur. Afin de prolonger la validité de son certificat le SST peut suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences.- Fiche individuelle d'appréciation de la formation.
DUREE TOTALE	<ul style="list-style-type: none">- 12 heures de face-à-face pédagogique sur 2 journées (<i>hors temps de pause</i>)
PARTICIPANTS	De 4 à 10 candidats maximum pour un formateur SST, au-dessous de 4 participants, la formation n'est plus possible (<i>réalisation de simulation d'accident</i>). Au-delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire, jusqu'à concurrence de 14 afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun. A partir de 15 participants, la session est dédoublée (<i>2 sessions ouvertes, 2 formateurs</i>).
DEROULEMENT	La formation peut se dérouler dans vos locaux ou dans le cadre d'une formation « inter-entreprise » dans nos locaux. Cette formation alterne théorie et pratique et est encadrée par un formateur certifié par l'INRS. Méthodes pédagogiques utilisées : (<i>Démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel, apprentissage, échanges, cas concret, travail en sous-groupe...</i>).
OUTILS <i>(Pédagogiques)</i>	Fiche d'émargement - Ordinateur – vidéo projecteur – Présentation Powerpoint – Photos – Films – Ecran de projection – Paperboard – Plan d'intervention SST – Mannequins adulte, enfant, nourrisson avec masques individuels faciaux pour chaque participant – Malette de maquillage – coupe de tête (<i>libération des voies aériennes</i>) – Défibrillateurs de formation – Tapis de sol – couverture de survie – Garrot tourniquet, coussins hémostatiques, écharpes triangulaires, trousse à pharmacie, ...
DOCUMENTS <i>(De fin de formation)</i>	<ul style="list-style-type: none">- Attestation de fin de formation (<i>Art. L6353-1 du code du travail</i>),- Carte SST pour les stagiaires validés,- Aide-mémoire INRS, autocollant, ...
TARIFS	➤ Merci de nous consulter